



Covid-19 et logement d'insertion : la Fapil constate une augmentation massive des ménages en impayés et demande des mesures urgentes

Paris, le 30 avril 2020 - La Fapil, fédération du secteur du logement d'insertion, a lancé une enquête auprès de ses 120 adhérents afin d'évaluer l'impact de la crise sanitaire actuelle et du confinement sur les 48 000 personnes actuellement logées par ses adhérents. Un constat s'impose : la crise sanitaire, en privant tout ou partie des revenus des ménages en difficulté, affecte fortement leurs finances, dont le logement est le premier poste de dépense contrainte. Afin de répondre à la crise sociale issue de la crise sanitaire, la Fapil propose 5 mesures à destination des pouvoirs publics.

Depuis le 17 mars le confinement amplifie les difficultés financières des ménages les plus modestes : les revenus diminuant, leur capacité à faire face à leur loyer et aux charges d'énergie est fortement mise à mal, le logement représentant déjà en temps normal un quart des dépenses.

Afin d'objectiver l'évolution de la situation des 48 000 ménages logés par ses 120 adhérents, la Fapil a lancé une enquête auprès de ces derniers. Cette enquête vise principalement à évaluer le nombre de ménages qui connaissent des difficultés de paiement de leur loyer et de leurs charges.

Les nombreux retours à cette enquête aboutissent à un constat : une augmentation de 49% du nombre de ménages en incident de paiement. Des disparités d'évolution sont constatées en fonction des types de logements : de +26% d'impayés en intermédiation locative en mandat de gestion, à +100% pour les locations/sous-locations. **Même si une part de cette augmentation s'explique par des difficultés pratiques de paiement, la crise sanitaire a bien des incidences fortes sur les ressources des ménages auxquels les associations de la Fapil s'adressent.**

Les impacts du confinement sur les ménages en difficultés sont nombreux : diminution des revenus (moins de missions d'intérim, chômage partiel forcé, mise à l'arrêt des entreprises et des chantiers d'insertion, etc.), augmentation des dépenses (coûts des repas à la maison dûs à la fermeture des cantines scolaires) et risques psychologiques.

Les adhérents de la Fapil se sont fortement mobilisés depuis le début du confinement pour accompagner les ménages logés et ont multiplié les initiatives :



- Appels téléphoniques vers les ménages les plus en difficulté ;
- Permanences téléphoniques pour assurer un suivi de toutes les situations et répondre aux urgences sociales ou techniques ;
- Déplacements à domicile, en respectant toutes les mesures sanitaires, en cas de besoin et pour permettre le paiement du loyer pour les personnes habituées au versement en espèces, etc.
- Recensement et diffusion des aides financières et matérielles disponibles.

Prenant acte des annonces gouvernementales d'aides aux plus démunis, la Fapil regrette néanmoins une réponse insuffisante pour répondre aux enjeux de la crise sociale.

C'est pourquoi la Fapil réclame la mise en œuvre par les pouvoirs publics de mesures d'urgence pour éviter la précarisation des ménages et la fragilisation des associations gestionnaires. La Fapil propose 5 mesures :

- 1. La création d'un fonds national d'aide à la quittance**, afin aider les locataires du parc social et du parc privé à payer leur loyer et les charges.
- 2. Le renforcement des FSL**, qui permettent de maintenir les personnes dans leur logement : il faut rendre éligibles d'avantage de ménages à leurs aides et en amplifier le volume.
- 3. L'abondement et la généralisation de dispositifs existants** : fonds d'indemnisation des bailleurs, maintien des aides au logement de la CAF, etc.
- 4. Le soutien de la trésorerie et l'équilibre financier des associations**, via la généralisation des fonds de sécurisation des associations, qui subissent *in fine* l'impact des impayés.
- 5. La prise en compte de la vacance locative imposée par la crise** : entre 3 et 5% du parc est vide à cause de la crise, ce qui représente un coût important pour les associations gestionnaires.

> [L'analyse approfondie de l'enquête sur les impayés](#)

CONTACT

Quentin LAUDEREAU, Chargé de communication – quentin.laudereau@fapil.fr

A PROPOS

Depuis 30 ans, la Fapil, fédération nationale d'associations et d'acteurs, est engagée sur le terrain auprès des mal-logés et met en œuvre les principes du Logement d'Abord. La Fapil fédère 120 adhérents qui gèrent 34 000 logements partout en France, accompagnent et accueillent près de 49 000 personnes. Fondé sur la mise en commun des expertises et des expériences de ses adhérents, son réseau développe plusieurs modes d'intervention pour répondre aux difficultés rencontrées par les ménages : accueillir, orienter et informer les personnes ; les accompagner ; produire des logements de qualité et abordables ; et assurer une gestion locative adaptée. La Fapil apporte un soutien opérationnel et utile à ses adhérents et favorise les échanges. Elle associe d'autres acteurs à ses réflexions, convaincus de l'importance des partenariats pour construire ensemble des réponses à la hauteur des enjeux du mal-logement. Plus d'informations : www.fapil.fr

